



Direction de l'instruction publique et de la culture
Office des services centralisés
Section du personnel

Sulgeneckstrasse 70
3005 Berne
+41 31 633 85 11
azd.bkd@be.ch
www.bkd.be.ch

Annexe au décompte de traitement d'août 2023

Aux membres du corps enseignant dont le traitement est versé via SAP Ct. Berne

Berne, août 2023

Changements dans la gestion du personnel et des traitements pour le corps enseignant au 1^{er} août 2023

Madame, Monsieur,

En décembre 2022, le Conseil-exécutif du canton de Berne a fixé les mesures salariales pour 2023. C'est avec plaisir que nous vous informons à ce sujet.

Progression salariale au 1^{er} août 2023

Dans le cadre de l'augmentation des traitements décidée pour le 1^{er} août 2023, **1,5 %** de la masse salariale a été affecté à la progression individuelle des traitements. L'intégralité de ces ressources affectées est utilisée pour la progression individuelle des traitements. Ont droit à une progression tous les enseignants et enseignantes qui disposent d'une année supplémentaire de pratique au moment de la rentrée scolaire.

Les enseignantes et enseignants dont l'engagement est activé dans le système de gestion des traitements se voient octroyer les échelons de traitement suivants en fonction de leur nombre d'années d'expérience professionnelle au 1^{er} août 2023 :

Années d'expérience professionnelle	1 à 7	8 à 13	14 à 17	18 à 20	21 à 26	27	dès 28*
Progression individuelle des traitements selon l'arrêté du Conseil-exécutif	4	3	3	2	2	2	2
Échelons de traitement supplémentaires pour combler les retards salariaux	0	0	1	1	2	1	0
Progression salariale totale au 1^{er} août 2023	4	3	4	3	4	3	2

* jusqu'à ce que le plafond soit atteint

Système de gestion des traitements SAP – état d'avancement des travaux

Voilà huit mois que les traitements sont gérés et versés via le système SAP. Durant les six mois d'introduction du nouveau système, des premiers ajustements ont été effectués et des défauts de jeunesse corrigés. Le versement des traitements mensuels, le paiement des leçons ponctuelles et celui des honoraires des intervenantes et intervenants externes se sont malgré tout en grande partie bien déroulés. Quelques retards, erreurs ou encore périodes de surcharge lors du traitement des données ont été observés suite aux innombrables travaux d'introduction. Les directions d'école et les responsables du personnel ont été informés de l'avancée des travaux de mise en œuvre de manière régulière et transparente.

En tant qu'enseignante ou enseignant, vous pouvez trouver toutes les informations sur la « Plateforme de connaissances - Gestion du personnel et des traitements du corps enseignant » (PCPTE). Les informations sur l'état d'avancement des travaux et sur le développement de SAP se trouvent sous le lien suivant : www.be.ch/pcpte-sap

En outre, vous trouverez sur la PCPTE des articles techniques sur vos conditions d'engagement, des formulaires mis à jour, des liens pour accéder aux services en ligne (p. ex. le Service des suppléances et la Bourse cantonale des emplois de l'enseignement) et des informations sur les unités administratives des ressources humaines pour le système scolaire dans le canton de Berne.

Nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire. N'hésitez pas à prendre contact avec la personne dont le nom figure sur votre décompte de traitement.

Vous souhaitant une bonne rentrée scolaire et beaucoup de plaisir dans l'exercice de votre activité professionnelle, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Office des services centralisés



André Mathieu
Chef de l'office